

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pouvoir adjudicateur : **Centre Hospitalier de Béziers**  
2 rue Valentin Haüy  
BP 740  
34525 BEZIERS

Libellé de la consultation\* : **SITE MONTIMARAN – Renouvellement des automates du laboratoire de biochimie – Diagnostic thermique (Tranche Ferme) + Maîtrise d’œuvre (Tranches conditionnelles)**

N° de la consultation\* : **2019-29**

Date de mise en ligne : **06/12/2019**

\* (à rappeler dans votre offre)

Personne chargée du dossier :

M. Bruno Oble (Technique)

☎ 04 67 35 79 92 ou [bruno.oble@ch-beziers.fr](mailto:bruno.oble@ch-beziers.fr)

Mme Catherine Gimeno (Administratif)

☎ 04 67 35 77 64 ou [catherine.gimeno@ch-beziers.fr](mailto:catherine.gimeno@ch-beziers.fr)

Cahier des charges :

📎 joint à cette publicité

Pièces à fournir pour la remise des offres sous peine d’irrecevabilité de l’offre :

- Cadre de Décomposition du Prix Global & forfaitaire complété sur document .xls.
  - Attestations d’assurance R.C & Décennale
  - Cahier des clauses Particulières Daté & signé
  - Note méthodologique
- Nota : Une visite sur site est obligatoire avant de remettre l’offre.

Critères de choix :

- Prix : 60 %
- Valeur technique: 40 %
- 

Date limite de remise des offres

**Jeudi 26 Décembre 2019 avant 14h00**

Adresse d’envoi des propositions  
par mail à : [bruno.oble@ch-beziers.fr](mailto:bruno.oble@ch-beziers.fr)



**Direction des Services Techniques**

Réf : bo/tvx/Rob/BET/AO&CCP\_BET

## **SITE MONTIMARAN**

**Renouvellement des automates du laboratoire de biochimie – Diagnostic thermique (Tranche Ferme) + Maîtrise d’œuvre (Tranches conditionnelles)**

### **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**Maître d’Ouvrage :**

Centre Hospitalier de Béziérs

2,rue Valentin Haüy – BP 740

34 525 BEZIERS CEDEX

## SOMMAIRE :

<b>1- OBJET DU MARCHÉ &amp; PRESENTATION GENERALE</b>	<b>P 3</b>
<b>2- PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ</b>	<b>P 4</b>
<b>3- CONTENU DES PRIX &amp; PRESENTATION DE L'OFFRE</b>	<b>P 4</b>
<b>4 – DESCRIPTION DES PRESTATION</b>	<b>P 5</b>
<b>5– CONDITIONS &amp; DELAIS D'EXECUTION-PENALITES</b>	<b>P 5</b>
<b>6- MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES</b>	<b>P 5</b>
<b>7- LISTE DES ANNEXES</b>	<b>P 7</b>

---

### **1- OBJET DU MARCHÉ & PRESENTATION GENERALE :**

**Objet du marché :** Centre Hospitalier de Béziers – Site Montimaran – Renouvellement des automates du laboratoire de biochimie – Diagnostic thermique (Tranche Ferme) + Maîtrise d'œuvre (Tranches conditionnelles)

**Répartition des lots :** lot unique.

#### **Contexte:**

Le laboratoire de biochimie du CHB est situé au niveau -1 – Zone F du Site de Montimaran. Il a été entièrement restructuré en 2012 (SDO env. 200m<sup>2</sup>).

Depuis cette restructuration des problématiques de maîtrise des températures (notamment en période d'été) dans l'espace dédié à la biochimie génèrent des dysfonctionnements des automates (Températures hors plages constructeurs) ainsi que de l'insatisfaction des opérateurs concernant les températures ambiantes ressenties.

Le CHB envisage de renouveler les automates, la chaîne de convoyage ainsi que l'ensemble des équipements périphériques au 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Afin de sécuriser le fonctionnement de ces nouveaux équipements et d'améliorer le confort thermique de cet espace, le CHB souhaite coupler ce renouvellement d'équipements à un diagnostic des installations de traitement d'air existantes et à une éventuelle refonte de ces installations en fonction des résultats du diagnostic et de la future configuration de l'espace dédié à la biochimie.

Sans présager des difficultés techniques associées le CHB envisage d'opérer ces renouvellements ainsi que les travaux associés en maintenant l'activité du laboratoire. L'objectif de l'étude, objet de du présent C.C.P sera également d'en vérifier la faisabilité

## **Objectifs de la mission :**

### Tranche Ferme – Diagnostic :

- Diagnostiquer les locaux, équipements et installations CVC existants
- Identifier les écarts à corriger entre les besoins réels (avant, pendant & après renouvellement des équipements) et les capacités des installations existantes.

### Tranche conditionnelle 1 – Maîtrise d'œuvre sans renouvellement des productions

*Si les études de la tranche ferme concluent à :*

- *une adéquation entre les puissances dissipées (avant, pendant et après renouvellement des équipements) et les puissances installées*
- *la nécessité d'adapter la distribution aéraulique*
- Elaborer, le CCTP, les pièces graphiques et le CDPGF des travaux de CVC et de toutes les sujétions techniques permettant une complète et parfaite finition des ouvrages (faux plafonds, gaines techniques...)
- Analyser les offres des entreprises (y/compris sur l'aspect méthodologie).
- Assurer la Direction de l'Exécution des Travaux des travaux de CVC et des sujétions techniques précitées.
- Viser les documents et les plans d'exécution de l'entreprise retenue.

### Ou Tranche conditionnelle 2 – Maîtrise d'œuvre (lot CVC) avec renouvellement des productions

*Si les études de la tranche ferme concluent à :*

- *une inadéquation entre les puissances dissipées (avant, pendant et après renouvellement des équipements) et les puissances installées.*
- *la nécessité d'adapter la distribution aéraulique.*
- Elaborer, le CCTP, les pièces graphiques et le CDPGF des travaux de CVC et de toutes les sujétions techniques permettant une complète et parfaite finition des ouvrages (faux plafonds, gaines techniques...)
- Analyser les offres des entreprises (y/compris sur l'aspect méthodologie).
- Assurer la Direction de l'Exécution des Travaux de CVC et des sujétions techniques précitées.
- Viser les plans d'exécution de l'entreprise retenue

### Conditions d'affermissement de la tranche conditionnelle :

La tranche conditionnelle 1 ou 2 sera affermée sous 2 conditions :

- . Que le diagnostic (tranche ferme) mette en évidence la nécessité de modifier les installations de CVC
- . Que le CHB concrétise l'achat des automates, de la chaîne de convoyage et des équipements périphériques associés.

## **2- PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Les pièces constitutives du marché classées par ordre de priorité décroissante sont les suivantes :

- Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P), dont l'exemplaire conservé par l'administration fait foi à lui seul,
- Le C.C.A.G de Prestations Intellectuelles fixé par arrêté du 16/09/2009
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour la seule partie fixant les prix unitaires.

## **3- CONTENU DES PRIX & PRESENTATION DE L'OFFRE:**

### **Les prix unitaires comprendront notamment :**

- Le temps nécessaire au repérage et au relevé des zones, ouvrages et installations à relever.
- Le temps nécessaire à l'analyse des DOEs des existants.
- Le respect de l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein de l'établissement.

- La programmation des relevés en fonction des heures d'ouverture/fermeture et des contraintes de fonctionnement de chaque service.
- La participation à des réunions de restitution et d'information auprès du service utilisateur
- La participation à des réunions de synthèse et de coordination techniques avec le CHB et le fournisseur des équipements.

**Les prix sont fermes, non révisables, non actualisables**

### **Présentation de l'offre :**

Pour être recevable, l'offre de chaque candidat devra être composée comme suit :

- Cadre de Décomposition du Prix Global & forfaitaire dûment complété, daté et signé + fichier .xls complété
- Attestations d'assurance R.C & Décennale
- Le Présent C.C.P daté et signé avec mention manuscrite « Lu et accepté »
- La note méthodologique

## **4- DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Les éléments de mission décrits ci-après s'entendent au sens de l'arrêté du 21 Décembre 1993 et du décret n° 93-1268 du 29/11/1993. Les dispositions générales décrites par ces 2 textes sont complétées par les prescriptions particulières détaillées ci-après.

Les ouvrages devront être conçus conformément aux normes et règles en vigueur.

### **4.1 Tranche ferme – Diagnostic**

#### 4.1.1 – Etude de diagnostic (DIAG):

Comprenant notamment :

- Recueil de l'ensemble des données techniques existantes : plans des locaux concernés, plans d'aménagements (avant, pendant & après renouvellement des équipements), DOE des installations de CVC, liste des matériels et des puissances dissipées par chaque matériel (avant, pendant & après renouvellement des équipements).
- Recherche et relevés in situ des éléments ne figurant pas dans les documents recueillis, y compris réunions techniques avec les techniciens du CHB en charge de la maintenance.
- Campagnes de mesure de température et/ou récupération des données éventuellement accessibles sur les installations existantes.
- Réalisation des bilans thermiques Eté et hiver suivant les 3 configurations (avant, pendant & après renouvellement des équipements).
- Identification des écarts à corriger entre les besoins réels (avant, pendant & après renouvellement des équipements) et les capacités des installations existantes.
- Définition du principe des travaux à réaliser et des modalités de mise en œuvre.
- Estimation financière de ces travaux.

### **4.2 Tranche conditionnelle 1 - Maîtrise d'œuvre sans renouvellement des productions**

#### 4.2.1 – Etudes d'Avant Projet Définitif (A.P.D)

Le Moe doit prévoir pour cette phase les temps nécessaires à la consultation et à la prise en compte des prescriptions du contrôleur technique (désignation ultérieure).

#### 4.2.2 – Etudes de Projet (PRO):

#### 4.2.3 – Assistance au Mo pour la passation du contrat de travaux (ACT)

#### 4.2.4- Direction de l'Exécution des Travaux (DET)

4.2.5 – Visa des documents d'exécution (VISA) :

4.2.6- Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

Documents de rendus:

Au terme des éléments de missions décrits aux §4.2.1 à 4.2.3 le titulaire devra remettre ses documents sous la forme suivante :

- Papier : 1 exemplaire
- Fichier format .dwg pour les plans, .doc et .pdf pour les pièces écrites : 1 CD ou mail.

**4.3 Tranche conditionnelle 2 - Maîtrise d'œuvre avec renouvellement des productions**

4.3.1 – Etudes d' Avant Projet Définitif (A.P.D)

Le Moe doit prévoir pour cette phase les temps nécessaires à la consultation et à la prise en compte des prescriptions du contrôleur technique (désignation ultérieure).

4.3.2 – Etudes de Projet (PRO) :

4.3.3 – Assistance au Mo pour la passation du contrat de travaux (ACT)

4.3.4- Direction de l'Exécution des Travaux (DET)

4.3.5 – Visa des documents d'exécution (VISA) :

4.3.6- Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

Documents de rendus:

Au terme des éléments de missions décrits aux §4.3.1 à 4.3.3 le titulaire devra remettre ses documents sous la forme suivante :

- Papier : 1 exemplaire
- Fichier format .dwg pour les plans, .doc et .pdf pour les pièces écrites : 1 CD ou mail.

**5- CONDITIONS ET DELAIS D'EXECUTION – PENALITES DE RETARD**

**5.1 CONDITIONS D'EXECUTION :**

L'ensemble des prestations décrites ci-avant devront être étudiées, chiffrées et réalisées en tenant compte des contraintes spécifiques suivantes :

- Relevés en site & services exploités.
- Interruption des relevés et évacuation en cas de nécessité de service.
- Date prévisionnelle de début d'exécution de la mission (tranche ferme) : Janvier 2020

**5.2 DELAIS D'EXECUTION :**

**5.2.1 – Tranche Ferme**

A compter de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution de la mission :

- . Pour le recueil des données de l'existant : 3 semaines
  - . Pour la remise des études de DIAG telles que décrites au § 4.1.1: 3 semaines
- Soit 6 semaines au total.

### **5.2.2 – Tranche conditionnelle 1 ou 2**

A compter de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution de la mission :

. Pour la remise de l'A.P.D: 3 semaines

A compter de la validation par le CHB de l'élément de mission précédent

. Pour la remise du PRO: 2 semaines

A compter de la réception des offres par le BET :

. Pour la remise du rapport d'analyse des offres : 2 semaines

### **5.3 PENALITES DE RETARD :**

Des pénalités de retard pourront être appliquées dès le premier jour de retard constaté au regard des délais fixés au §5.2.

Montant de la pénalité de retard journalière : 50,00€HT par jour de retard calendaire.

## **6- MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES**

### **6.1 – Tranche Ferme**

Le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'un seul acompte correspondant à la remise et à la validation de l'étude de diagnostic. Le montant de cet acompte est fixé dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (poste 4.1.1)

### **6.2 - Tranche conditionnelle**

Pour les éléments de mission APD et PRO, le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'acomptes correspondant à la remise et à la validation des documents d'étude correspondant. Le montant de ces acomptes est fixé dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (postes 4.2.1 et 4.2.2 ou 4.3.1 et 4.3.2).

Pour la mission ACT, le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'un acompte correspondant à la remise du rapport d'analyse (poste 4.2.3 ou 4.3.3 du CDPGF).

Pour les missions VISA & DET, le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'acomptes mensuels dont le montant sera calculé au prorata l'avancement des travaux.

Pour la mission AOR, , le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'un seul acompte à la réception sans réserve des ouvrages par le CHB (poste 4.2.6 ou 4.3.6 du CDPGF).

Le total cumulé des acomptes ne pourra pas dépasser 95 % du montant total du marché. Les 5% restant seront réglés à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement.

## **7- LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Plan de localisation du laboratoire de biochimie

Annexe 2 : Vue en plan du laboratoire de biochimie – Ech 1/100

Le présent CCP comporte 6 pages + 1 page de présentation « Marché à Procédure adaptée » et 2 annexes.